

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 28 AVRIL 2022

2022 - 40 SIGNATURE D'UN ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE SPIE CITYNETWORKS DANS LE CADRE DU MARCHÉ PUBLIC IRVE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 21 avril 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Sébastien CHAMBAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)

Délégués titulaires absents :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 28 avril 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code civil, et notamment l'article 2044,

Vu la délibération n°2019-59 du Comité syndical du 19 décembre 2019, relative à l'adhésion du SYDELA au groupement de commandes pour l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques (IRVE),

Considérant que le SYDELA est membre d'un groupement de commandes avec le SYDEV, le SIEML et le TE53, dans le but de contractualiser en commun un marché public pour l'installation, l'exploitation, la maintenance, la gestion monétique et supervision de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le domaine public des départements 44, 49, 53 et 85.

Considérant que le SIEML est coordinateur dudit groupement, mais que chaque membre reste responsable de l'exécution technique et financière dudit marché.

Considérant que la société SPIE CITYNETWORKS est titulaire dudit marché public de performance, conclu avec l'ensemble des membres du groupement précité, à compter du 1^{er} mai 2021.

Considérant que dans le cadre de l'exécution des prestations dudit marché, les acheteurs et notamment le SYDELA ont pu constater des manquements de la part de l'entreprise titulaire.

Considérant que conformément aux stipulations de l'acte d'engagement, le SYDELA a appliqué des sanctions financières à l'entreprise, sous la forme de pénalités, et a émis un titre exécutoire d'un montant de 90 000 € HT.

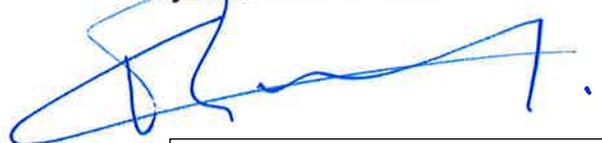
Considérant que la société SPIE CITYNETWORKS a introduit une requête auprès du Tribunal Administratif de Nantes demandant l'annulation dudit titre exécutoire.

Considérant que les parties se sont rapprochés pour transiger et proposent de ramener le montant des sanctions financières dues à 45 000 € HT.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **De fixer le montant des pénalités dues par la société SPIE Citynetworks au titre du marché global de performance n°2020002BVE à 45 000 € HT**
- **D'approuver le protocole transactionnel entre la société SPIE Citynetworks et le SYDELA, dans les conditions définies ci-dessus**
- **D'autoriser le Président à signer ledit protocole transactionnel.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**



Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20220428-2022-40-DE
Date de télétransmission : 28/04/2022
Date de réception préfecture : 28/04/2022